



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME
DU PUY DE DÔME
11, RUE DES SAULEES
63400 CHAMALIERES

Clermont-Ferrand, le 25 mars 2013

Comité départemental d'escrime du Puy-de-Dôme

Compte-rendu de la réunion de comité directeur du 21 mars 2013

Membres présents : Jean-Paul Hervé, Alain Barrès, Jacqueline et Gérard Verbeke, Elisabeth Esnault

Membres absents excusés : Sophie et Pascal Vannereau, Thierry Kerguelin, Pierre-Yves Brégeaut,

Membre invité : Boris Penet (excusé)

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 janvier 2013 : approbation à l'unanimité

Point 1 : Questions diverses

- a) **Démission de Michel Bellanger** : Le Président Jean-Paul HERVE fait part au comité directeur de la démission de Michel BELLANGER. Cette démission est motivée par :
- l'annulation du stage de Fournols,
 - la non adhésion à la politique pour l'avenir de l'escrime tant sur le plan départemental que sur le plan régional.
 - Et deux autres points ne nécessitant pas la diffusion dans ce compte rendu.

Le Président, Jean-Paul HERVE, a pris en compte cette démission.

- b) **Point sur les candidatures du comité directeur** : A la date de la réunion, aucune personne n'a postulé pour l'élection de membre du comité directeur. Jean-Paul HERVE émet un doute sur la diffusion de l'information diffusée aux clubs. Car, les candidatures peuvent être effectives pour tous membres licenciés depuis au moins six mois (dirigeants, escrimeurs, parents...).
- c) **Stage de Fournols** : Le stage a été annulé car seulement 8 participants s'étaient inscrits. Il ne sera pas reporté et n'a pas fait une demande de subvention au CNDS. A titre d'information, le stage de Saugues en 2012 a eu un déficit prévisible aux alentours de 1123,40 € pour une participation de 17 escrimeurs du Puy-de-Dôme et 10 escrimeurs de l'Allier et 5 encadrants. Le comité départemental du Puy de Dôme a pris en charge la différence entre le tarif demandé aux stagiaires et le tarif total, y compris pour les escrimeurs de l'Allier.
- d) **Logo CDE 63** : Le Président du CDE 63 propose de créer un nouveau logo du CDE 63. Cette modification peut faire l'objet d'un appel à l'ensemble des licenciés, voire de personnes extérieures à l'escrime pour faire des propositions. Une récompense serait attribuée au projet retenu.
Monsieur Alain BARRES se charge d'établir un cahier des charges permettant de définir les points qui devront motiver les réalisations.

Point 2 : Présentation des actions CNDS année 2013 : Jean-Paul HERVE fait observer qu'il y a eu un amalgame de fonctionnement entre le comité départemental du Puy-de-Dôme et la ligue. Il donne quelques exemples, notamment celui relatif à l'utilisation du matériel par la ligue et par les clubs de la ligue.

Le dossier de demande de subvention du CDE 63 pour le CNDS a été déposé à la DDCS mardi 19 mars. A ce sujet, le Président, en partenariat avec la Présidente du CDOS, Mme SECHAUD, étudiera toutes les demandes de subventions des clubs du CDE 63 début avril. Il sera convié, également au titre du Comité, mi-avril à la direction départemental de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme.

Les actions qui ont été présentées pour demande de subventions sont :

- a) Organisation de l'animation sportive au profit des catégories de Moustiques à benjamins.
- b) Formation des animateurs.
- c) Formation des arbitres régionaux.
- d) Loisir : proposition d'activités physiques escrime amicales dans une salle d'armes.
- e) Tournoi de Noël

Pour 2012, la demande financière était de 5300€. La subvention a été de 4125 €. En 2013 la demande s'élève à un montant de 5390€.

L'aide du CNDS est malgré tout en baisse. Les clubs de Malintrat (T.E.A), et Arvernes Escrime Associations (A.E.A) ne peuvent présenter un dossier, car les clubs n'ont pas encore l'agrément jeunesse et sports. Les clubs de Billom (non affilié) et d'Orcet ne demandent pas également de subventions.

Jean-Paul HERVE a rencontré Monsieur Frédéric DUREL, chargé des sports au conseil général du Puy-de-Dôme, ainsi que Madame Nathalie BERNARD, chargée de la parties administratives et financières. Des demandes de subventions au conseil général du Puy-de-Dôme, peuvent être également réalisées de la part des clubs :

- Subvention pour l'achat de matériel. Cette possibilité est effective tous les deux ans. aide du Conseil général.
- Formation et déplacements.

Les informations concernant ces dossiers ont été transmis aux clubs du département.

Point 3 : Gestion du matériel – organisation – prêt...inventaire Gestion du matériel : Un document fixant les règles d'utilisation, d'emprunt du matériel a été réalisé. Ce règlement sera diffusé dans toute la ligue. Le document a été diffusé à tous les membres du comité directeur. Comme tout règlement, il comporte des exigences vois à vis des utilisateurs. Il sera porté au vote par voie électronique à l'ensemble du comité directeur.

Comme décidé lors d'une précédente réunion du comité directeur, à partir de la saison 2013 2014, le matériel sera prêté gratuitement pour les clubs du CDE 63 sous certaines conditions.

Les règles fixant les montants des emprunts seront diffusés en temps voulu sur tout le territoire de la ligue d'escrime d'Auvergne.

A titre d'information, le montant d'emprunt du matériel sera de l'ordre de 2,50 €/ participant aux compétitions + 15,00 € pour l'ensemble pistes, appareil et connexion.

Matériel Vichy et matériel Ligue : Lors d'une rencontre avec Monsieur Frédéric FERRANDON, il a été émis, que le matériel de la ligue (actuellement dans les locaux du CDE 63) soit stocké à Vichy et que le CDE 63 rapatrie le matériel du CDE 63 stocké à Vichy au local à Clermont-Ferrand.

Actuellement et de mémoire, du matériel est en prêt à Villefranche d'Allier et à Issoire, depuis plusieurs années.

Jean-Paul HERVE précise : « Une politique d'investissement pour le matériel doit être engagée par les clubs eux-mêmes et les comités départementaux. Le CDE 63 ne peut être le pourvoyeur de matériel pour la ligue. Le CDE 63 assure régulièrement le renouvellement au détriment du développement de l'escrime au profit des jeunes pendant que d'autres assurent le développement ».

Point 4 : Trésorerie

- logiciel : Le logiciel « facilmcompta » du CDOS 63 a permis de mettre à jour toute la comptabilité 2012 et celle en cours. La situation est positive. Maintenant, les comptes précédents sont clairs. Le logiciel est très facile d'utilisation. Il a été conçu par le CDOS et il est adapté à la gestion des associations. Le président Jean-Paul HERVE encourage vivement les clubs à l'utiliser. Pour cela, il faut se rapprocher du CDOS 63. Déjà des clubs d'escrime du Puy-de-Dôme l'utilisent.

- Recette participative des clubs pour le CD63 : Le montant de la cotisations des clubs pour la saison 2012-2013 (versement en mars 2014) sera porté au vote lors de l'assemblée générale du 6

avril. Les membres du comité directeur adoptent une proposition d'un montant de 4,00 € par adhérent, sachant que :

a) aucune augmentation n'a été effective pour la saison 2011- 2012

b) plus de prêt de matériel pour les clubs contre « location ».

La campagne pour la recette participative des clubs pour le comité départemental est en cours (montant 3,50 €/licenciés au 31 août 2012).

- Chèque emploi associatif : Le dossier est à la charge de Gérard VERBEKE. Il ne reste que quelques informations à compléter.

Points 4 : Compte –rendu de la réunion des enseignants du 26/03/2013

Etaient présents : Maîtres Hervé JACQUET, Thierry METAIS.

Excusés : Les Maîtres Noëlle RUDEL, Maîtres NDIAYE Ndofoène, Roger MIR et BELLANGER.

Absents : Dimitri TOURRET, Dimitri REAU.

La majorité des enseignants rencontrés sont prêts à participer aux activités du CDE63, sous certaines conditions.

Dans le cadre de cette réunion, le règlement des jeunes a été validé par les enseignants. Ils avaient été tous destinataires du dossier et ont pu, chacun, comme il lui semblait bon, d'intervenir pour faire des propositions.

Le règlement des jeunes est accepté à l'unanimité par les enseignants.

Il sera porté au vote au comité directeur.

Point 5 : Projet stage reprise août 2013 : Comme indiqué dans le « point 1 », il n'y aura pas de stage.

Point 6 : Validation du règlement des épreuves et du plan éducatif et sportif pour le CDE 63 :

Le règlement des épreuves et du plan éducatif sont approuvés à l'unanimité.

Point 7 : Animation et critérium départemental (Moustiques, poussins, pupilles et benjamins) : Le comité départemental du Puy-de-Dôme est organisateur du Critérium pupilles et benjamins départemental. Il sera organisé les 24 et 25 mai 2013 au Gymnase CHAROUSSE à Chamalières. Des épreuves réservées aux moustiques et poussins seront organisées le samedi après-midi. Les épreuves concernant les pupilles et les benjamins auront lieu le dimanche. Le règlement de l'organisation générale sera diffusé à tous les clubs du département.

A cette occasion, la journée du samedi regroupera les arbitres en formation départementale et régional du département pour une journée de formation. La journée du dimanche sera une journée d'évaluation pour les arbitres.

Les animateurs en formation et ceux souhaitant s'engager dans la formation pour la saison 2013 2014 seront sollicités le samedi dans le cadre des animations pour les moustiques et les poussins.

Point 8 : Assemblée générale – détermination de la cotisation clubs 2013 – 2014 : L'Assemblée Générale se déroulera le 6 avril 2013 à 10 h à la Maison des associations – 11 rue des saulées – 63400 – Chamalières. L'ordre du jour a été diffusé à tous les clubs du département.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le lundi 8 avril 2013 au CDOS – 15bis rue du Pré de la Reine à Clermont-Ferrand à 19 h 00. L'ordre du jour sera diffusé ultérieurement. Le principal point de l'ordre du jour sera l'organisation du critérium départemental.

La séance est levée à 21 h 00.

La secrétaire générale
Elisabeth ESNAULT

Le Président
Jean-Paul HERVE